AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Henry Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 55,363—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Henry Schulte, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
3 mars—3 7 12 Greffier.

Succession de Mme Rose Vallat, veuve de Auguste Chevillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,859—Division A.—Attendu que Mme Sophie Vallat, veuve de Joseph Monnier, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rose Vallat, veuve de Auguste Chevillot, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
2 mars—2 6 11 Greffier.

Succession de Matt O'Brien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,819—Division A—Attendu que Matt E. O'Brien a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Matt O'Brien, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
Greffier
1 mars—1 5 10

Succession de Mme Delphine Malochée, Vve de Charles Guesnard

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,133—Division E—Attendu que Henry Joseph Malochée a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu Mme Delphine Malochée, Vve de Chas Guesnard décédée intestate, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUÉRIN,
Greffier
1 Mars—1 5 10

Succession de Martha Braxton, épouse de William Boid.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55 346—Division E—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Martha Braxton, épouse de Wm Boid, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
PAUL O GUERIN,
Chrétien et Suthon, avocats. Greffier.
1 mars—1 5 10

Succession de Mme Alice B. McCloskey, autrement Slator.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 53,155—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James A. Donnelly, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O GUERIN,
26 fev—26—mars 2 7 Greffier.

Succession de Mme A. E. Belden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53 982—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. Webster Belden et H. E. Belden, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
PAUL O GUERIN
25 fév—25—mars 1 6 Greffier.

Succession de Edmund A. Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 55,712—Division A—Attendu que Mme Alphonsine Bongere, veuve de Edmund A. Murphy, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edmund A. Murphy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier
Edmund J. Murphy, avocat.
24fév—24 28—mars 5

Succession de Drew Augustus Outlaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 55,757—Division A—Attendu que Mme Annie Elisberry, veuve de Drew Augustus Outlaw, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Drew Augustus Outlaw, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN.
24 fév—24 28—mars 5 Greffier

Succession de James G. Belden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5 ,800—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. Webster Belden, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
25fév—25—mars 1 6 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

E. Conery Jr., vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 49,730—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par William H. Byrnes, syndic des créanciers de E. Conery Jr, insolvable, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
3—mars 3 7 12 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 55,584 Division—Barba & Gomes, vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens des pétitionnaires de la raison sociale de Barba et Gomes, composée de Arthur Barba et Jacquin Gomes, soit et est acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers et qu'une réunion de leurs dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Emile J. Barnett, notaire public, en son bureau No 823 rue Baronne en cette ville, commençant Lundi, le 7me jour de mars 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et biens des plaignants soient suspendues, et que Sam Bansum Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absent dans cette affaire, et que M. Arthur Landrodie soit nommé syndic provisoire des créanciers insolvables dans cette affaires et que des lettres lui soient émises comme tel syndic provisoire sur sa prestation de serment et fournissant caution [illegible] de la somme de Mille Dollars ainsi que le [illegible]
[illegible] Orléans, 1er février 1898.
T. C. W. ELLIS, Juge.
[illegible] Député Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 53,920.
A. P. AGNELLY vs SES CREANCIERS.
Bon Emplacement de Commerce, Enc. des rues Lapeyrouse et Dupré, Nos 1600-1602.
COTTAGE SIMPLE, Rue Dupré.
COTTAGE DOUBLE, Nos 1612-1614 rue Dupré,
POUR ETRE VENDUS A L'ENCAN,
Mardi, 29 Mars, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 631, rue Commune.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon George H. Théard, juge de la Cour ci-dessus mentionné, le dit ordre daté et signé le 23 décembre 1897 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je procéderai à vendre aux enchères publiques à l'heure et place mentionnés, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues White, Lapeyrouse, Onzaga et Dupré. Le dit lot est désigné par le No 1 sur un plan par L. J. F. Fremaux, ingénieur civil, le 21 novembre 1896 et déposé dans le bureau de J. Duvigneaud, notaire public de cette ville. Le dit lot No 1 mesure trente pieds et 1 ligne de face à la rue Dupré par cent douze pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur et formant le coin des rues Lapeyrouse et Dupré.

2. Lot 2, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent consistant en un cottage simple, contenant 5 chambres de chaque côté, avec les dépendances, etc., ledit lot 2 adjoint lot 1 et mesure 30 pieds de face à la rue Dupré par une profondeur de 112 pieds 11 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

3. Lot 3, dans le même îlet, adjoignant les lots 1 et 2, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un joli cottage double, contenant 5 chambres de chaque côté etc.; lot 3 mesure 30 pieds de face à la rue Dupré, par une profondeur de 112 pieds 11 pouces 4 lignes entre lignes parallèles.

4. Sept lots de terre, et toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Parish, les rues Bruxelles, Ducis et Industrie, désignés comme lots Nos 20 à 26 dans l'îlet No 1576; les dits lots mesurant 198 pieds 8 pouces de face à la rue Bruxelles sur 193 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra payer pour l'acte de vente pardevant L. C. Quintero, Esq., notaire public, et devra faire un dépot de 10 pour cent au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Plans à la Bourse.
BAYNE & ONORATO, Propriétés foncières.
Hypothèques, placement. 824 rue Commune.
25 fév—25 26 27—mars 8 15 22 27 28 29.

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE
Cottage simple No 1753 rue Philip, entre les rues Baronne et Brainard—Deux lots de terre avenue Nashville, entre Prytanée et Perrier—Succession de J. R. Lund.
No 55,463—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau No 336 rue Carondelet, le MARDI 29 mars 1898, à midi, à la Bourse, No 629 rue Commune, où sont placés les plans et auxquels on doit se référer, conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 23 février 1898, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et ci-après citée et adressé à William H. Fitzpatrick, encanteur, il sera vendu à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre situé et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Jackson, Baronne et Brainard, étant l'ex-No 264 [illegible] dit morceau ou portion de terre mesurant vingt trois pieds cinq pouces et six lignes (23' 5" 6''') de front sur la rue Philip sur une profondeur sur la ligne de côté la plus profonde de la rue Brainard de quatre vingt-seize pieds six pouces et trois lignes (96' 6" 3''') et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Baronne de quatre vingt-treize pieds, quatre pouces et quatre lignes (93' 4" 4''') et une largeur sur la ligne du fond de vingt trois pieds, quatre pouces et deux lignes (23' 4" 2''') le tout plus ou moins en semble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Le dit morceau ou portion de terre est composé d'une portion vers la rue Baronne du lot désigné par la lettre F sur un plan par J. A. D'Hémécourt, annexé à un inventaire fait par Oscar Dronet, ancien notaire en cette ville date le 8 août 1872, dans la succession de Célestin Jore. Les ameliorations consistent en un cottage simple portant le numéro municipal 1753 rue Philip, et ayant cinq chambres, il y a des hangars, citerne, cour en briques, etc.

Deuxièmement—Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 4, borné par l'avenue Nashville, les rues Prytanée, Perrier et Eléonore; les dits lots sont désignés par les Nos 3 et 4 et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Nashville sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après le devis fait par S. G. De L'Isle, architecte, daté le 18 mai 1893, un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, autrefois notaire, le 16 octobre 1894.

Conditions—Comptant; et les acquéreurs devant de plus assumer comme partie du prix d'achat les taxes dues et exigibles pour l'année 1898; aussi à faire un dépot de dix pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente. Acte de vente pardevant Charles B Upton Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
24 fév—24 25 26 27—mars 6 13 20 27 28 29.

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix dans le Sixième District.

Andrew E. Nelson vs ses Créanciers

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.—No 52,654.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur le JEUDI, 24 mars 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu en vertu d'un ordre de vente de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, signé le 28 septembre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, aux enchères publiques—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marengo, Sud Robertson, (anciennement Breslow,) Milan et Freret (anciennement Long), étant l'îlet No 600 lequel dit lot de terre est désigné par le No 8 (huit) sur un devis annexé à un acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, en cette ville le 18 janvier 1895, et mesure en mesure américaine 30 pieds de face à la rue Marengo, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, led lot commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Sud Robertson et Marengo, étant la même propriété que le présent hypothécaire a acquise par achat de John Walter Nelson, d'après un acte passé pardevant le soussigné notaire, le 8me jour d'octobre 1895 et dûment enregistré dans le bureau des transcrits de cette paroisse, dans le livre 158, folio 754. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois, ardoisée, à deux étages, contenant un grand salon de réception, salon, salle à manger, cuisine, office, cour, quatre chambres à coucher, bains avec avaloir station naire. La maison est neuve et pas encore finie.

2° Une certaine portion de terre en cette ville, dans l'îlet 625, borné par les rues Marengo, Milan, Breslau et Arcadia, et formant l'encoignure des rues Marengo et Breslau, et mesurant 45 pieds de front à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, et faisant face à la rue Breslau, comprenant le tout du lot No 1 et la moitié du lot No 2, ensemble avec toutes les améliorations

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 fev—20—mars 3 10 17 24.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 51,897—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—A. Menendez vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la réunion des créanciers de Antonio Menendez, insolvable dans cette affaire soit convoquée et tenue pardevant Henry L. Garland, Jr., notaire public, en son bureau, No 618 (Commercial) Place, dans cette ville, le MARDI, 29me jour de mars 1898, à onze heures A. M., dans le but de fixer le temps, les termes et conditions de la vente de la propriété remise par l'insolvable dans cette affaire, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises
Nouvelle-Orléans, 18 février 1898
Signé F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, député greffier.
Henry Lochte, Syndic.
E. W. Whitmore, Avocat.
23fév—23—mars 12 19 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de J. M. St-Pé et son épouse.
No 55,566, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur: Bureau 813 rue Commune, LUNDI 14 mars, 1898, à 11 heures A. M. il sera vendu aux enchères publiques au No 1411 rue Baronne entre les rues Melpomène et Thalia en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 28 février 1898.
Un lot de meubles etc. Conditions, comptant.
2 mars — 2 6 10 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur

Améliorées et Vacantes

Des Deuxième et Troisième

Districts.

No 833 rue Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine—Une résidence en briques avec mansarde

Nos 835 et 839 rue Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourbon—Cottage à un étagé, etc.

Ilet borné par les rues Manuel, Pauline, Bolivar et Jeanne.

11 lots dans l'ilet borné par les rues Bolivar, Manuel, Jeanne et Barthemy.

2 lots sur la rue Union, entre les rues Law et Hope.

Succession de Catherine, Amélia Diagon, veuve en première noce de Peter Early et veuve en deuxième noce de Jean Soulagnet.

No 54,926—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur — Bureau, No 813 rue Commune, MERCREDI le 23 mars 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse de propriétés foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St Charles, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 février 1898 et signé le 11 février 1898 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Dauphine, Hôpital et Bourbon, désigné par la lettre C sur un devis dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, annexé à un acte passé pardevant Antoine De Lecourt, notaire en cette ville, le 28 février 1876, le dit lot mesurant, en mesure américaine 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ursulines sur 88 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent.

Les améliorations consistent en un cottage ayant trois chambres, une autre bâtisse occupée par un salon de Barbe avec deux chambres, cite no latrine, hydrant etc., connus par les numéros municipaux 835 et 839 rue Ursulines.

2° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues URSULINES, HOPITAL, BOURBON et DAUPHINE, mesurant 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 126 pieds 9 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le numéro municipal 833 ancien 103 rue URSULINES.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à un étage avec mansardes, ayant 5 chambres et 2 cabinets, une bâtisse en briques à deux étages dans le fond ayant 2 chambres, une bâtisse dans le fond ayant une chambre, hydrant, puits latrines etc.

3° Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 156 sur un plan dressé par L. H. Pilié voyer le 3 mars 1866, dont une partie est annexée à un acte pardevant Eusèbe Bonny, notaire en cette ville, borné par les rues Manuel, Pauline, Bolivar et Jeanne, lequel dit lot contient 22 pieds et mesurant 244 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Manuel, 244 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Bolivar et 341 pieds 2 pouces et 7 lignes sur chacune des rues Pauline et Jeanne.

4° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Manuel, Jeanne, Bolivar et Barthelemy, désignée par le No 155 ci après le plan ci-dessus. Ladite portion de terre ayant onze lots et mesurant au pied anglais 119 pieds 4 pouces et 3 lignes de face sur chacune des rues Manuel et Bolivar et 341 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la rue Jeanne et sur les lignes du fond.

5° Un lot de terre triangulaire, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 74 sur un plan annexé à un acte en date du 13 juin 1868 pardevant Antoine Dubocourt, notaire, borné par les rues Josephine, Franklin et Lafayette Walks, mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Josephine, 87 pieds 9 pouces et 2 lignes de face au Franklin Walk et 90 pieds 9 pouces et 3 lignes de face au Lafayette Walk.

6° Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 3 et 4, dans l'ilet No 111, borné par les rues Bagatelle, Union, Loi et Hope, sur un plan dressé par F. Wilkinson en date du 7 décembre 1836 déposé en l'étude de W. J. Lewis, ancien notaire en cette ville; le lot No 3 mesurant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur; le lot No 4 mesurant 32 pieds de face à la rue Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers en plus comptant et le reste à un ou deux ans de crédit avec billets d'acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de la vente et garantie par privilèges de vendeurs et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les clauses usuelles concernant les assurances et honoraires d'avocat; 10 pour cent comptant de dépot au moment de l'adjudication;

Actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 fév — 16 17 23 — mars 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Premier

District.

Nos 831 et 837, rue Lafayette, entre les rues Baronne et Carondelet.

Succession d'Antonio Agusti.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 52,268.

PAR SPEAR ET ESCAFFIER, — Placide J. Spear, encanteur. — Bureau 813, rue commune, — MERCREDI, le 16 mars 1898, à midi, sera vendu à l'enchère publique à la Bourse de propriétés foncière de la Nouvelle-Orléans No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 7 février 1898, pour le compte de la dite succession, la suivante propriété à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de cette ville dans le fond des lots numéros vingt et vingt et un, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Poydras, Baronne et Carondelet; ladite portion de terre est désignée comme lot No 9 vingt et un sur un plan ou devis dressé par L. H. Pilié, voyer, annexé pour référence à un acte de vente à O. Czaninski, pardevant Jules Mossy, notaire, le 30 mars 1872, et mesurant 64 pieds de face à la rue Lafayette, 64 pieds 2 pouces 2 lignes en largeur dans le fond sur la ligne des lots désignés par les numéros 10, 11, 12 et 13 sur le dit plan ou devis, 38 pieds et 4 pouces sur la ligne de côté des lots Nos 20 et 21 vers la rue Baronne et 34 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté de la rue Carondelet. Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, ayant 5 chambres, 2 cabinets, galerie, une autre bâtisse à deux étages avec 5 chambres, citerne, hydrant, latrine, etc, connue par les Nos municipaux 831 et 837 rue Lafayette.

Termes et Conditions—Une moitié en plus comptant et la balance en un crédit de un an en billet portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date garantis par l'en et privilège du vendeur et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes exigibles dans l'année 1898 au-dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 fév—9 16 23—mars 2 9 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.
In re New Orleans Real Estate Company Limited.
No 51,994—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux No 813 rue Commune, MERCREDI, le 30 mars 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse de propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Carondelet et St Charles**: En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 février 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec les dépendances qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Dupré, Ursulines, Live Oak et St John, ledit ilet étant désigné par le No 383; les dits quatre lots de terre sont désignés par les Nos quatre cinq, six et sept, sur un plan ou devis annexé à un acte pardevant Théodule Buisson, notaire, à la date du 26 juillet 1894 et mesurant d'après le dit plan comme suit à savoir—

Le lot No Quatre mesurant trente-cinq pieds 5 pouces de face sur la rue Ursulines, cent trente six pieds, 7 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3, cent dix neuf pieds 11 pouces et une ligne sur la ligne le divisant du lot No 5 et trente quatre pieds en largeur dans le fond. Le lot No 5 a trente neuf pieds 5 pouces et 3 lignes de face sur la rue Ursulines, cent dix-neuf pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No 4, cent un pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 6 et trente quatre pieds 10 pouces de largeur dans le fond.

Les lots Nos six et sept ont chacun trente et un pieds deux pouces et une ligne de face sur la rue Ursulines, trente pieds de largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes, à savoir:

Le lot No six, cent soixante et un pieds cinq pouces et six lignes sur la ligne vers la rue Dupré, et cent quarante-six pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne vers la rue Gayoso le séparant du lot No sept. Le lot No sept, cent quarante-six pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne le séparant du lot No six, et cent trente et un pieds, neuf pouces sur la ligne du lot No huit.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, aux frais de l'acquéreur.
27 février—27—mars 6 13 20 27 30

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Désirable du Premier District,

1120 rue Robin.

Succession de Michael J. Walsh. No 52,305. Division B et succession de Mme Michael J. Walsh, No 53,066, consolidées et transférées au No 53,066, Division C.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR E. CURTIS—Encanteur—Bureaux vieux Nos 54 et 56 rue Baronne. En vertu d'un ordre portant la date du 10 août 1897 et un ordre additionnel daté le 8 février 1898 et adressé à moi par l'Hon FRANK MONROE Juge de la Division C, je procéderai à vendre à l'encan à la Bourse des Propriétés foncières 629 et 631 rue Commune, le MARDI 22 mars 1898 à midi.

Un lot de terre désigné par le No 2 sur un plan ou devis dressé par [illegible] et mesurant 30 pieds de face à la rue Robin sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant acquitter les taxes de 1897 et 1898. Un dépot de 10 pour cent en espèces au moment de l'adjudication. Acte vente pardevant Felix J. Plauché, aux frais de l'acquéreur.
16 fév 16 17 18 20 22 23 25 mars 3 10 13 20 21 22

PAR J. H. O'CONNOR & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété Cottage
Dans le Quatrième District — 2838 Troisième, encoignure de la rue Clairborne — A l'Enchère.

Succession de James Hyland et épouse
No 54,480 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans Division A

PAR JNO H O'CONNOR & CO.—ALFRED J. GREEN encanteur.—Bureau No 828 rue Commune — JEUDI, 31 mars 1898 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 24 février 1898, le dit ordre adressé à moi, je procéderai à vendre aux enchères publiques les biens ci-dessous décrits à savoir:

Deux Bons Constitutionnels de cinquante ans à quatre pour cent, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, de l'année 1898, de cinq cents dollars chacun avec les coupons d'intérêts attachés portant les Nos 214 et 500.

Deux Bons Constitutionnels de cinquante ans à quatre pour cent de la Ville de la Nouvelle-Orléans de la valeur de mille dollars chacun avec coupons d'intérêt attachés portant les Nos 1328 et 1442.

Quatre bons de vingt quatre ans à six pour cent, premiers bons d'hypothèque de la ville de la "New Orleans City Railroad Company" de la valeur au pair de $500 chacun avec les coupons d'intérêt attachés, lesquels dits bons sont identifiés avec un acte exécuté pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le premier jour de décembre 1879. Le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
W. C. H. ROBINSON,
Agent de Propriétés et Encanteur, 812 rue Commune, Bâtisse Hennen.
27fév—27—mars 1 6 7 8 9 10

Jacob Bernstein vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,070—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Albert J. Marion, syndic définitif des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
22 fév — 22 26 — mars 3

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. C. H. ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE
Vente en Partage—dans l'Affaire de George Blardone vs Virginia Blardone et als.
A la Plus Haute Enchère.
JEUDI, 31 MARS 1898.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E—No 55 294.

PAR W. C. H. ROBINSON, Encanteur—Bureau 812 rue Commune, bâtisse Hennen, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, daté et signé le 24 février 1898, ledit ordre adressé à moi, je vendrai aux enchères publiques les propriétés décrites ci dessous, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Magasins, Natchez et Tchoupitoulas; le dit lot est désigné par le No 12 et mesure vingt pieds de deux pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent cinquante pieds cinq pouces sur la ligne de côté vers la rue Magasins, à laquelle profondeur le dit lot diminue en largeur de huit pieds onze pouces et dix lignes, et à une seconde profondeur de vingt et un pieds deux pouces, faisant la ligne du fond seulement treize pieds quatre pouces et une ligne, le tout en mesure américaine. Etant la même propriété qui a été acquise par le dit B. Blardone de Manuel Julian de Lizardi, par acte pardevant T. Duvol notaire, le 28 mai 1858, enregistré dans le Bureau des transferts, livre 76, folio 85. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à quatre étages No 829 rue Poydras, occupé par la grande épicerie de MM C. Doyle & Cie. Loué à $100 par mois.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent situé dans le second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Donaue, Bienville et Passage de la Bourse et mesurant en mesure américaine 22 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Chartres, 112 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Donaue, 95 pieds 3 pouces aussi en profondeur sur la ligne de côté vers la rue Bienville à laquelle distance égale du lot mesure à angle droit et à une seconde profondeur de huit pieds 10 pouces de sorte que le tout a maintenant 21 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du fond, laquelle dite propriété a été acquise par feu B. Blardone à un encan public fait par le shérif civil de la paroisse d'Orléans sous et en vertu d'un writ de saisie et de vente à lui adressé au procès intitulé J. Rillard et als vs Emile Meilleberger No 18 de l'ancienne 5me Cour Civile de District pour cette paroisse, quand la dite transaction du shérif est daté le 7 janvier 1871 et dûment enregistré dans le bureau des transferts de cette paroisse dans le livre 87 folio 682. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages occupée comme magasin de tailleurs au rez de chaussée et remises au étages supérieurs, loué jusqu'au 1er septembre 1898 à $80 par mois à Mme H. Cravatte.

3° Un certain lot de terre composé et [illegible]

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues [illegible] Bienville et Bienville [illegible] Le dit lot a [illegible] 255 pieds [illegible] Le dit lot a [illegible] 30 pieds [illegible] sur une profondeur de cent [illegible] 31 pieds [illegible] 3 pouces [illegible] 2 lignes en largeur dans le fond [illegible] Le dit lot est [illegible] Le dit lot est [illegible] Le dit lot est